



D.2025.10.08.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

6 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1 - Poste de chargé ou chargée du contrôle financier de la dépense au sein de la direction générale adjointe mobilités et ressources – Création de poste et Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des adjoints administratifs.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

La Direction Achats et commande publique conçoit et met en œuvre la politique achat par l'élaboration des stratégies achat en cohérence avec les enjeux d'achat durable et socialement responsable et de performance économique dans le respect de la réglementation.

Au sein de cette direction, le service Gestion financière des contrats assure le suivi administratif et financier des marchés publics ainsi que le suivi financier des conventions de mandats.

A ce jour, un agent recruté en contrat de projet assure les missions de chargé/chargée du contrôle financier de la dépense. Cet emploi non permanent est dédié au contrôle et au suivi des dépenses liées à la convention de mandat relative à la 3e ligne et à la connexion de la ligne B (CLB), hors mandatement.

Il est désormais nécessaire de créer cet emploi de manière pérenne. Cette création répond à un besoin structurel, lié à la fois :

- A l'anticipation de l'organisation du service dans la perspective d'un départ à la retraite d'un agent, nécessitant un transfert progressif de compétences dès 2026 afin d'assurer l'autonomie de la fonction,
- A l'accroissement constaté des missions du service, en particulier la gestion et le suivi renforcés des conventions de mandat, ainsi que l'augmentation des marchés de services confiés à Tisséo Voyageurs au cours des 18 derniers mois.

La création d'un emploi permanent se justifie afin de garantir à la fois la fiabilité du contrôle des dépenses, la sécurisation des engagements financiers et la continuité du service public dans le respect des principes de performance économique et de responsabilité.

Les principales missions seront de :

- Contrôler les pièces justificatives pour la paierie départementale
- Saisir les acomptes sur la base de suivi Convention de Mandat
- Etablir les certificats de paiement
- Suivre administrativement les marchés, les avenants, les ordres de service et les procès-verbaux de Tisséo-Ingénierie
- Enregistrer les pièces sur les applicatifs métier
- Transmettre les pièces comptables à la paierie départementale.

La chargée ou le chargé du contrôle financier de la dépense devra être titulaire d'un baccalauréat général ou professionnel dans le domaine comptable ou bénéficier d'une expérience avérée de 5 ans au minimum dans le domaine de la gestion comptable.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et sera pourvu prioritairement par voie statutaire.

D.2025.10.08.6.1

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article L332-8 du code général de la fonction publique).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'adjoint administratif. Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article L338-2 du CGFP).

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- Moins de trois ans d'expérience : 1er échelon du grade d'adjoint administratif,
- De 3 à 6 ans d'expérience : 3ème échelon du grade d'adjoint administratif,
- Plus de 6 ans d'expérience : à partir du 4ème échelon du grade d'adjoint administratif 2ème classe ou du 2ème échelon d'adjoint administratif 1ère classe.

Le tableau des effectifs sera adapté en conséquence.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à Tisséo collectivités ainsi que des avantages acquis de la collectivité.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC d'engager la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à engager la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de chargé ou chargée du contrôle financier de la dépense relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux conformément aux dispositions du code général de la fonction publique.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES